



## Présence de cendriers et de fumeurs dans une brasserie xxx xxxxxxxx Paris 9, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 18 janvier 2018

---

On distingue des cendriers et des fumeurs à l'intérieur de cette brasserie.

Elle s'appelle Nxx Cxxxxxxx Rue Axxxx - Paris 9.

Est-ce normal que l'on puisse fumer à l'intérieur surtout avec les portes fermées ?

### Réponse :

Si vous voulez qu'une action soit menée de manière concrète pour faire cesser cette infraction à la loi Evin, vous devez déposer [une plainte](#) au commissariat ou à la gendarmerie dont dépend l'établissement avec copie [au procureur de la République](#) si votre plainte est refusée au profit [d'une main-courante](#), ce qui arrive très souvent.

Il est tout aussi nécessaire de suggérer à tous ceux qui sont victimes de ces incivilités d'en faire autant.

La mise en place de fumeurs est très normée et demande à ce que les établissements qui décident d'en créer répondent à des [obligations précises](#)

DNF peut, à l'aide de plusieurs [témoignages officiels](#), effectuer ces démarches en votre nom, ce qui est assez simple, ou à votre place, ce qui implique une procédure plus complexe et plus longue.

[L'adhésion](#) en grand nombre à l'association est le moyen le plus sûr de voir disparaître ces contournements de la loi.